

Radicalisation et psychiatrie : mise au point du conseil de l'ordre des médecins français

Abderrahim DERRAJI - 2017-08-25 01:28:02 - Vu sur pharmacie.ma

Le secret médical est un "principe fondamental", a rétorqué le Conseil National de l'Ordre des Médecins (France) en réponse à Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur, qui envisage d'impliquer les psychiatres dans le repérage des individus radicalisés qui souffrant de troubles psychologiques. Le Conseil de l'ordre insiste sur « la nécessité absolue de préserver les principes fondamentaux de l'exercice professionnel, en particulier celui du secret médical". Il rappelle également que "dans certaines circonstances exceptionnelles, la loi permet aux médecins de passer outre au secret médical en cas de danger probable". C'est pour cette raison que le conseil " préconise la pleine application des textes en vigueur, et en particulier ceux du Code pénal qui s'adressent à tout citoyen, plutôt que de créer de nouvelles dérogations" dont "on ne peut mesurer les possibles dérives ultérieures".